



PV CC Coppet 6/2018

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2016-2021**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2018

Début de la séance : 20h15
Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

1. **Modification de l'ordre du jour (si besoin)**
2. **Appel ;**
3. **Approbation du Procès-verbal du 27 août 2018 ;**
4. **Communications du Bureau du Conseil communal ;**
5. **Communications de la Municipalité ;**
6. **Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;**
7. **Préavis n° 02/2018-2019 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 ;**
8. **Préavis n° 03/2018-2019 concernant la demande de crédit de CHF 215'000.00 pour le remplacement de l'éclairage public des arcades ;**
9. **Préavis n° 04/2018-2019 concernant la demande de crédit de CHF 240'000.00 pour la mise en place de sept abris sur l'ensemble des arrêts de bus ;**
10. **Rapport de la Municipalité sur l'intervention du 12 mars 2018 de M. Michel Gada au sujet de la réduction des charges du dépôt de voirie communal ;**
11. **Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;**
12. **Divers et propositions individuelles.**

1. Modification de l'ordre du jour (si besoin)

Aucune.

2. Appel

Présents	:	37
Excusés	:	15
Absents	:	3

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Majorité à 19 voix.

3. Approbation du Procès-verbal du 27 août 2018

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

M. G. Cherbuin rectifie ses dires en page 104, il n'a pas demandé que l'architecte rembourse le surplus.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Le PV du 27 août 2018 est approuvé à la majorité avec 6 abstentions.

4. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président informe que M. M. Gada a démissionné.

Il redemande aux commissions que les rapports soient signés entièrement au plus tard le soir du conseil.

Une erreur de date est dans le planning 2019, le 22 avril 2019 est le lundi de Pâques. La séance sera avancée au 15 avril et le retour des commissions le 2 avril 2019. Un nouveau planning sera distribué.

5. Communications de la Municipalité

M. J.-C. Trotti : informe que la patinoire sera ouverte le 3 novembre avec un apéritif à 11h30.

Les feux de circulation de la gare ont été déréglés par des baisses de tension. Les lames de la passerelle qui longe la voie CFF ont été vérifiées et le problème vient des poutres. Un devis sera prochainement remis à la Municipalité.

M. F. Keller : signale que les travaux de la déchetterie avancent bien, que le toit est refait et que les travaux se poursuivent sans fermetures de la déchetterie.

M. G. Produit : préavis du prochain conseil :

- Aucun

6. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

SIED : M. G. Cherbuin annonce que le budget est tenu et qu'un nouveau détecteur d'entrée a été posé.

Conseil intercommunal : Mme A. Cherbuin informe que CHF 300'000.00 seront dédiés au Bois-de-Chêne. Qu'il y a un dépassement de budget de CHF 35'000.00 lié à la procédure de recrutement du nouveau secrétaire du conseil et que les Statuts sont en cours de révision.

7. Préavis N° 02/2018-2019 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 ;

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des finances, M. S. Voide, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.



Le Président ouvre la discussion.

M. G. Produit rappelle qu'en 2017 la prévision était une augmentation de 2 pts d'impôt en 2019. Suite au refus de la RIE III Suisse, le revenu du canton a diminué et le canton doit trouver 50 millions de compensation au niveau des communes pour combler ce déficit. Coppet a payé CHF 483'000.00. Un nouveau modèle péréquatif est en vue. Il n'y a pas de raison actuellement d'augmenter les impôts par rapport à l'avancée des négociations entre le canton et les communes.

Mme A. Cherbuin s'étonne de lire qu'il faut rester très vigilant et que les exercices à venir seront compliqués. Elle demande de ne pas attendre d'être dans le rouge pour augmenter les impôts et dépose un amendement.

Le Président demande si 5 personnes acceptent cet amendement, ce qui n'est pas le cas. L'amendement n'est pas approuvé.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 34

Non : 2

Abst. : 0

Le préavis N° 02/2018-2019 est accepté à la majorité.

8. Préavis N° 03/2018-2019 concernant la demande de crédit complémentaire de CHF 215'000.00 pour le remplacement de l'éclairage public des arcades ;

A la demande du Président, le rapporteur de la commission d'urbanisme, M, Gilbert Cherbuin, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

M. Della Favera, concepteur, est présent pour répondre aux questions.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 31

Non : 4

Abst. : 1

Le préavis N° 03/2018-2019 est accepté à la majorité.

9. Préavis N° 04/2018-2019 concernant la demande de crédit complémentaire de CHF 240'000.00 pour la mise en place de sept abris sur l'ensemble des arrêts de bus ;

A la demande du Président, la rapporteure de la commission de mobilité, M. R. Girod, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

M. Guy Fritsche est présent pour répondre aux questions.

Le Président ouvre la discussion.

M. E. Charlot Valdieu demande pourquoi la taille des parois latérales n'est pas constante.

M. G. Fritsche répond que selon la disposition des abris bus et la distance obligation de 1,60 devant l'abri, la largeur diffère.

M. R. Camponovo s'informe sur le délai de réalisation.

M. G. Fritsche annonce que toutes les soumissions sont rentrées et que 3 abris doivent encore être mis à l'enquête. Les travaux débuteront début 2019.



M. W. Bill pense que les abris bus de la gare ne sont pas utiles, car les bus sont déjà présents lorsque les trains arrivent.

M. J.-C. Trotti a observé la situation et contrairement à ce qu'il pensait les abris bus sont utiles à la gare.

Mme C. Gavin ajoute qu'à certaines heures, lorsque les omnibus sont au quart d'heure, les bus sont chaque demi-heure et lorsque les trains sont à la demi-heure les bus sont chaque heure.

M. A. Alliste remarque qu'actuellement les honoraires sont de CHF 24'000.00 alors que le préavis précédent les inclut, et demande quels sont les honoraires du préavis précédent pour le même nombre d'abris.

M. E. Charlot Valdieu demande si les dégradations effectuées d'habitude sur les abris bus sont facilement réparable.

M. G. Fritsche informe que les abris bus choisis ont fait leurs preuves dans les communes de Tannay et Eysins et que les verres sont sécurisés.

M. J.-C. Trotti répond que les honoraires du préavis précédent était de CHF 36'000.00, la différence est que le chantier se fait en une fois, les honoraires sont donc moins importants.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 33

Non : 2

Abst. : 1

Le préavis N° 04/2018-2019 est accepté à la majorité.

10. Rapport de la Municipalité sur l'intervention du 12 mars 2018 de M. Michel Gada au sujet de la réduction des charges du dépôt de voirie communal ;

M. J.-P. Blanchoud demande si l'achat d'un terrain est toujours discuté et si les négociations sont encore actuelles.

M. G. Produit informe que les négociations sont toujours en cours. Que le propriétaire n'est pas d'accord de faire une PPE et que la proposition d'achat de l'entier du bâtiment fait par la commune n'a pas été accepté. Cela fait 2 ans que la commune négocie et doit être patiente. Les négociations au sujet de la parcelle 221 ne peuvent aboutir car elle est vouée au développement et pas à la vente.

M. E. Charlot Valdieu s'interroge quant aux nouvelles conditions de baux renouvelés.

M. G. Produit répond que les nouveaux baux sont au même prix sauf un. Malgré la baisse des taux d'intérêt, les loyers n'ont pas été baissés. Une analyse a été faite quant au risque de la résiliation des contrats. Ces locaux sont moins chers que les précédents qui étaient répartis dans tout Coppet. Le plan directeur intercommunal veut densifier vers la gare. Le but de la commune est d'intégrer Sadesa aux parcelles d'à côté appartenant à la commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 35

Non : 0

Abst. : 1

Le rapport est accepté à la majorité.

11. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 36

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à la majorité.

12. Divers et propositions individuelles ;

Mme C. Gavin demande si des coopératives ont été contactées au sujet de la construction de l'immeuble sur la parcelle sise en Esselettaz.

M. J.-C. Trotti informe que le service du logement a mis la commune en contact avec des coopératives et qu'il faudra changer l'affectation de la parcelle qui est en zone villa. 18 appartements sont prévus pour des logements mixtes et à loyers abordables. Ce projet n'est pas prioritaire et pour le moment plusieurs scénarios sont possibles.

M. H.P. Zbinden s'enquière de l'avancée du goudronnage du Ch. des Perrières – Gare.

M. J.-C. Trotti avise que la commune rencontre une opposition, les propriétaires du château ne veulent pas goudronner la partie vers le château. Une proposition de pavés et de revêtement de ciment à la chaux a été faite. Le coût supplémentaire serait de CHF 25'000.00.

M. G. Produit demande aux commissions de gestion et des finances de bien vouloir passer vers lui en fin de séance pour discuter de ce préavis. Il désire éviter d'aller devant les tribunaux et d'effectuer ces travaux avant l'hiver.

M. R. Girod remercie la commune pour la lettre envoyée aux habitants du ch. des Rannaux concernant le parage sur la route. Il se demande si la commune serait d'accord de peindre quelques places officielles sur cette route. Dans le Bourg, des places jaunes réservées aux livraisons sont souvent prises par des clients des magasins. Ces lignes jaunes appellent aux parages et ne sont pas jolies. Une autre idée plus discrète serait intéressante.

M. F. Keller répond que des places définitives au niveau du chemin des Rannaux ne sont pas prévues. Quant aux places de livraisons, il prend note.

M. S. Voide s'interroge de l'avancée du projet de la piscine patinoire.

M. F. Keller informe que la décision d'enlever les installations de basket sur la parcelle goudronnée demandée pour cause de bruit est illégale selon le service des sports. Les différents services demandent donc des choses qui sont incompatibles les unes avec les autres.

M. G. Produit complète car les différents services ne se concertent pas. La commune a demandé une réunion avec tous les services de l'Etat.

M. Y. Burger demande que les arbres qui bordent la place de jeux des Toises soient entretenus, car ils deviennent dangereux.

M. G. Produit transmettra l'information à la Fondation.



La séance est levée à 21h30.

La prochaine séance est prévue le lundi 5 novembre à 20h15.

Le Président



Yves Riesen



La Secrétaire :



Claire Gavin